

Société Internationale de Plantations d'Hévéas
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. Votre société évalue annuellement la valeur d'inventaire des titres de participation selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.1.3 « Immobilisations Financières » et la note 2 sur le bilan « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné l'approche utilisée par votre société pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation et, sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues pour votre société au 31 décembre 2021.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Thierry Charron

Pierre Abily

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

SIPH COMPTES SOCIAUX

Exercice de douze mois

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €

53/55, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE

RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 EN €

	au 31 Décembre 2021			au 31/12/20		au 31/12/21	au 31/12/20
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net		Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Autres immobilisations incorporelles	1 477 032	1 161 692	315 340	493 018	Capital social	11 568 966	11 568 966
Immobilisations incorporelles en cours	167 905	-	167 905	77 985	Primes d'émission, fusion, d'apport	25 179 034	25 179 034
Total immobilisations incorporelles	1 644 937	1 161 692	483 245	571 003	Réserve Légale	1 156 897	1 156 897
Installations générales	249 805	221 138	28 667	41 639	Réserves indisponibles	2 780	2 780
Installations informatiques	-	-	-	-	Autres Réserves	14 362 903	14 362 903
Matériel de bureau	241 180	201 008	40 172	55 221	Report à nouveau	6 948 500	5 449 328
Autres matériel informatique	-	-	-	-	RESULTAT DE L'EXERCICE	9 038 073	1 499 173
Mobilier de bureau	-	-	-	-	Provisions réglementées	610 111	610 111
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	Total capitaux propres	68 867 264	59 829 192
Total immobilisations corporelles	490 985	422 146	68 839	96 860	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Autres participations	134 274 930	64 279 432	69 995 498	69 995 498	Provisions pour risques	-	30 000
Créances rattachées à des participations	63 502 405	14 215 542	49 286 863	50 216 617	Provisions pour charges	1 065 525	1 777 822
Prêts	12 604	-	12 604	20 235			
Autres immobilisations financières	104 408	-	104 408	49 441			
Total immobilisations financières	197 894 347	78 494 974	119 399 373	120 281 791	Total provisions	1 065 525	1 807 822
Total actif immobilisé	200 030 269	80 078 812	119 951 457	120 949 654	DETTES		
ACTIF CIRCULANT					Emprunts et dettes auprès des états, de crédits		
Stock et en cours : marchandises	541	-	541	95 665	- dont à plus d'un an	72 500 000	60 000 000
Total stock	541	-	541	95 665	- dont à moins d'un an	32 823	43 164
Avances et acomptes versés	2 845 566	-	2 845 566	2 283 714	Emprunts et dettes financières divers	227 448	9 116 308
Clients et comptes rattachés	44 715 770	-	44 715 770	29 739 048	Avances acomptes reçus sur commande en cours	1 139 931	1 510 538
Autres créances	1 040 093	-	1 040 093	488 293	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 780 781	35 498 886
Total créances	48 601 429	-	48 601 429	32 511 055	Dettes fiscales et sociales	2 033 672	772 876
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Disponibilités	16 980 864	-	16 980 864	14 437 189	Autres dettes	462 920	345 759
Charges constatées d'avance	1 155 224	-	1 155 224	136 516	Produits constatés d'avance	68 998	215 941
Total actif circulant	66 738 058	-	66 738 058	47 180 425	Total dettes	116 246 573	107 503 472
COMPTE DE REGULARISATION					COMPTE DE REGULARISATION		
Ecart de conversion Actif	12 323	-	12 323	1 023 037	Ecart de conversion Passif	522 476	12 630
TOTAL GENERAL	266 780 650	80 078 812	186 701 838	169 153 116	TOTAL GENERAL	186 701 838	169 153 116

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021 EN €

	au 31/12/21	au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	460 970 255	352 215 780
Prestations de services	7 164 272	5 466 618
Divers		
Montant net du chiffre d'affaires	468 134 527	357 682 398
Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges	30 000	530 527
Autres produits	2 277 418	1 941 059
Total des produits d'exploitation	470 441 945	360 153 984
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	434 241 133	335 783 516
Variation de stock (marchandises)	95 124	-70 559
Autres achats et charges externes	16 762 980	10 377 175
Impôts, taxes et versements assimilés	228 489	322 958
Salaires et traitements	2 144 253	1 976 948
Charges sociales	1 033 021	920 668
Dotations sur immobilisations (amortissements)	214 469	276 712
Dotations sur actif circulant (provisions)	0	0
Dotations sur risques et charges (provisions)	298 417	513
Autres charges	2 710 433	2 444 944
Total des charges d'exploitation	457 728 319	352 032 875
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 713 626	8 121 109
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué , perte transférée		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	3 508 136	0
Autres intérêts et produits assimilés	4 017 679	3 781 630
Reprises sur provisions, transferts charges	1 033 777	166 550
Différences positives de change	848 760	571 273
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers	9 408 352	4 519 454
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	5 323 688	6 007 558
Intérêts et charges assimilées	2 580 721	1 543 506
Différences négatives de change	565 894	541 322
Charges nettes sur cessions de V . M . P .		
Total des charges financières	8 470 302	8 092 385
RESULTAT FINANCIER	938 050	-3 572 932
RESULTAT COURANT	13 651 676	4 548 177
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 070	
Sur opérations en capital		
Total des produits exceptionnels	1 070	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	24 546	0
Sur opérations en capital		
dotation amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	24 546	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-23 476	0
Impôt sur les bénéfices	4 590 127	3 049 004
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>479 851 367</i>	<i>364 673 438</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>470 813 294</i>	<i>363 174 265</i>
RESULTAT NET	9 038 073	1 499 173

1./ FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

- **Crise Covid**

L'année 2021 a été marquée la poursuite de l'épidémie Covid-19, avec des difficultés significatives dans le domaine du transport maritime. La priorité donnée à la sécurité des sites et des employés dans chacune des filiales de SIPH a été maintenue

La poursuite de l'épidémie a eu comme principales perturbations :

- Des difficultés d'embarquement, liées à la crise logistique dans le domaine du transport maritime ;
- Des ruptures de stocks de produits, de pièces de rechanges ou de matériel essentiels ;

L'exécution des obligations de SIPH a pu être finalement assurée sans dysfonctionnement majeur grâce aux mesures mises en place sur le périmètre du Groupe.

1.2 Le marché du caoutchouc

Le marché du caoutchouc a connu un redressement significatif (+23,5%), avec un cours du Sicom 20 qui s'est établi à en moyenne à 1,42€/kg (1,68\$/kg), contre 1,16€/kg (1,32\$/kg) en 2020.

Le chiffre d'affaires s'élève à 468 Millions d'euros contre 358 Millions d'euros en 2020. Les quantités vendues sont en augmentation de 9%, et portent sur 327 364 tonnes contre 300 544 tonnes en tonnes 2020.

1.3. Finalisation du financement de 85M€

SIPH avait engagé des discussions avec son pool de partenaires bancaires pour mettre en place un financement de 85 millions d'euros destiné à couvrir les engagements d'investissements de ses filiales.

Retardé par la crise sanitaire, le prêt a pu être mis en place fin 2020, pour sa première tranche de 60M€. La seconde tranche de 12,5 M€ a été tirée en totalité 12,5M€ en janvier 2021.

La troisième tranche, appelée « tranche BAD », répondant à des exigences spécifiques de la Banque Africaine de Développement a pu être conclue le 15 Janvier 2022 et décaissée par le prêteur le 11 Février 2022.

Le taux d'intérêt des tirages est l'Euribor 3 mois, auquel s'ajoute une marge conformément au dispositif contractuel.

Pour la 1^{ère} tranche de 60M€, l'Euribor a fait l'objet d'un cap à 0,1271% ; Pour le 1^{er} tirage de la 2eme tranche (12,5M€), l'euribor a fait l'objet d'une couverture de 1%.

Par ailleurs, le prêt Michelin de 9M€ a été remboursé en mai 2021, conformément à l'engagement contractuel.

1.4. Financement des filiales

Selon son programme de développement stratégique, SIPH finance ses filiales :

GREL & SAPH :

SIPH finance GREL à hauteur de 24,8 M€, et SAPH à hauteur de 24,0 M€. Ces deux prêts sont remboursables de 2022 à 2030.

CRC :

En 2021, SIPH a financé CRC pour 4,3M\$ (soit 3,6 M€). La dépréciation de cette avance et des intérêts 2021 (0,7M€) impacte le résultat financier, ainsi que l'ajustement de change de la totalité de la créance détenue pour CRC (0,9M€).

L'impact de ces dépréciations et ajustement de change représente ainsi une charge de 5,2M€ sur l'exercice 2021.

Le total des avances à CRC, comprenant les intérêts, s'élèvent au total à 16,1 M\$ (14,2 M€) à fin 2021 et sont totalement dépréciées.

1.5. Résultats des filiales

En 2021, SIPH a reçu 3,5 millions d'euros de dividendes de ses filiales, tandis qu'en 2020 SIPH n'avait reçu aucun dividende.

2./ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 (modifié par les règlements ultérieurs) de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan comptable Général, comme pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture dont l'application est obligatoire à compter de l'exercice 2017. Le règlement, qui a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture, est sans impact significatif sur les comptes annuels de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1. Actif immobilisé

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques.

Les coûts de développement lié à l'amélioration des logiciels sont directement intégrés dans les charges en cours de période et ne font donc pas l'objet d'une immobilisation.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la durée d'utilisation estimée des logiciels soit sur 5 ans.

Le déploiement d'un ERP sur la partie comptable et financière est effectif depuis le 1er janvier 2019.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon des durées d'utilisation suivantes :

	Durée (année)
installation et matériel informatique	3
Installations générales	10
Matériel de bureau	5
Mobilier de bureau	10

2.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée dès que nécessaire. L'estimation est faite sur la base de la valeur d'utilité des titres en fonction des prévisions de flux de trésorerie futurs (tenant compte d'éléments d'appréciation tels que, les perspectives de résultat et de développement, environnement concurrentiel, et risques pays...).

Dans les « créances rattachées à des participations » figurent les avances de trésorerie en compte courant faites aux filiales à moyen et long terme.

2.2. Actifs et passifs circulants

2.2.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation.

2.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que la mise en redressement du client, relances écrites répétées, ou encore la notification d'un litige.

Les avances de trésorerie aux filiales (en dehors des avances en comptes courants) sont enregistrées en autres créances.

2.2.3 Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours de devises concernées au 31 décembre de chaque année.

Lorsque le taux de change appliqué à l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les contre-valeurs euros, on constate les différences de conversion en comptes de régularisation. Un écart de conversion au passif correspond à un gain latent.

Un écart de conversion à l'actif correspond à une perte latente et entraîne la constitution d'une provision pour risques.

Des opérations de couverture de change à terme de devises sont utilisées pour couvrir une exposition aux risques de variation des taux de change.

2.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

2.3. Provisions

2.3.1 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées conformément à la réglementation fiscale.

Cette rubrique est constituée d'amortissements dérogatoires correspondant à l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

2.3.2 Provisions pour risques et charges

La provision pour engagements en matière de retraite est actualisée chaque année.

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

Les principaux paramètres pris en 2021 sont les suivants : âge de la retraite à 65 ans, le taux de revalorisation à 5%, l'hypothèse de turn-over à 4%, le taux de charge à 50%. La base de calcul est la courbe taux Zéro coupon de l'institut des actuaires publié et disponible en décembre 2021.

L'engagement au titre des médailles du travail n'est pas provisionné compte tenu de son caractère non significatif.

3./ NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations en K€ :

Immobilisations brutes en K€

Natures	Valeur brute début exercice	Augmentations	Transfert de poste à poste	Diminution par cession & mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	1 477				1 477
Immobilisations incorporelles en cours :	78	90			168
Immobilisations corporelles :	487	9		4	491
Immobilisations corporelles en cours :					
Immobilisations financières :					
*Titres de participations	134 275				134 275
*Créances rattachées à des participations	59 132	5 782		1 412	63 502
*Prêts et autres immobilisations financières	70	55		8	117
Sous total immobilisations financières	193 476	5 838		1 420	197 894
Total général	195 518	5 936		1 424	200 030

Amortissements en K€

Natures	Valeur début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution par cession mises hors service	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	984	178		1 162
Immobilisations corporelles :	390	36	3	422
Total	1 374	213	3	1 584

Dépréciations des immobilisations financières en K€

Natures	Valeur début exercice	Dotations de l'exercice ou virement de poste à poste	Reprise de l'exercice	Valeur fin d'exercice
Immobilisations financières :				
*Titres de participations	64 279			64 279
*Créances rattachées à des participations	8 915	5 311	11	14 216
*Prêts et autres immobilisations financières				
Total	73 194	5 311	11	78 495

Immobilisations nettes à la clôture en K€

Natures	Valeur brute	Amortissements	Dépreciation	Valeur nette
Immobilisations incorporelles :	1 477	1 162		315
Immobilisations incorporelles en cours :	168			168
Immobilisations corporelles :	491	422		69
Immobilisations corporelles en cours :				
Immobilisations financières :				
*Titres de participations	134 275		64 279	69 995
*Créances rattachées à des participations	63 502		14 216	49 287
*Prêts et autres immobilisations financières	117			117
Sous total immobilisations financières	197 894		78 495	119 399
Total général	200 030	1 584	78 495	119 951

Note 1 - immobilisations incorporelles et corporelles

Les mouvements sur le poste immobilisations s'expliquent principalement par l'acquisition et l'installation d'infrastructure et de matériel informatique.

Note 2 - Immobilisations financières

Titres de participations :

La valeur brute des titres de participation s'élève à 134 275 K€, inchangée par rapport à 2020. La participation dans CRC a été entièrement dépréciée à la clôture du 31/12/2021.

La valeur nette des titres de participation est de 69 995 K€ au 31/12/2021.

Créances rattachées à des participations :

Ce poste intègre les prêts à GREL (24 805 K€), à SAPH (24 000 K€), ainsi que les intérêts dus au titre de ces différents prêts, et les avances et intérêts à CRC 14 216 K€, ainsi que les intérêts à SAPH pour 247 K€ et GREL 235 K€. A fin 2021, les créances sur CRC sont entièrement provisionnées.

Filiales et Participations	Quote-part du capital détenue (en %)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et aval donnés par la Sté
				Brute	Nette		
1) FILIALES DETENUES A +DE 50 %							
FILIALES FRANCAISES	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
FILIALES ETRANGERES							
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	68,06%						
Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Cote d'Ivoire en K CFA en K€		14 593 621 22 248	80 575 486 122 837	26 190	26 190	24 000	
Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC	70,32%						
Osse River Estata, Udo, Ovia, South-West, Local government Area - Edo State Nigeria en K Naira en K€		491 875 2 384	14 522 685 70 402	19 662	19 662		
Ghana Rubber Estates Limited (GREL)	64,25%						
Siège social : Takoradi Ghana en K€		8 178	81 724	24 012	24 012	24 805	
Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC)	100,00%						
Siège Social : Libéria en K US\$ en K€		78 979 69 732	-62 614 -55 283	64 279	0	12 943	
2) PARTICIPATIONS DETENUES de 10 à 50%							
	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
3) AUTRES TITRES de PARTICIPATION dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société							
Sociétés françaises en K€ Sociétés étrangères	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL EN K€							
Filiales étrangères Participations dans les Sociétés françaises Participations dans les Sociétés étrangères				134 144 0 0	69 865 0 0	61 748	
TOTAL EN K€				134 144	69 865	61 748	

Note 3 - Stocks et en cours : 0,5 K€ contre 96 K€ au 31/12/2020

Les montants mentionnés dans ce poste concernent des marchandises en transit, qui seront facturées aux clients lors de leur livraison prévue début 2022.

Note 4 – Créances : 48 601 K€ contre 32 511 K€ net au 31/12/2020

L'analyse des créances se présente comme suit :

- **Clients nets** : 44 715 K€ contre 29 739 K€ au 31/12/2020.
- **Avances aux fournisseurs** : 2 846 K€ contre 2 284 K€ au 31/12/2020.
Ce poste comprend les avances sur commandes en cours de marchandises
- **Autres créances** : 1 040 K€ contre 488 K€ au 31/12/2020.

Ce poste comprend essentiellement le crédit de TVA remboursable.

La totalité des créances nettes est considérée recouvrable.

Les créances intègrent notamment

- Le compte client pour les ventes de caoutchouc pour 32 785K€ contre 23 361K€ à fin 2020
- Le compte client pour l'activité Général Trade et l'activité Holding pour 11 930K€ contre 6 279K€ à fin 2020

Note 5 - Valeurs mobilières de placement : 0 K€ contre 0 K€ au 31/12/2020.

Note 6 – Disponibilités : 16 981 K€ contre 14 437 K€ au 31/12/2020.

Note 7 – Charges constatées d'avance : 1 155 K € contre 137 K€ au 31/12/2020.

Ce poste comporte au 31/12/2021 des règlements à OLAM / MACQUARIE au titre des contrats SWAP débouclés au 31 décembre 2021 dont les contrats physiques n'ont pas encore été embarqués et les charges de location et de maintenance habituelles.

Note 8 - Capitaux propres : 68 867 K€ contre 59 829 K€ au 31/12/2020.

En K€

Capitaux propres	Solde d'ouverture	Affectation du résultat 2020	Résultat de l'exercice	Autres	Solde de clôture
Capital	11 569				11 569
Prime d'émission	1 645				1 645
Prime de fusion	1 696				1 696
Prime d'apport	16 886				16 886
Prime de conversion d'obligation en actions	4 952				4 952
Réserves légales	1 157				1 157
Autres réserves	14 366				14 366
Report à nouveau 2021	5 449	1 499			6 948
Résultat de l'exercice	1 499	- 1 499	9 038		9 038
Provisions réglementées	610				610
Distribution du dividende					
Total	59 829	-	9 038	-	68 867

Le capital social s'élève à 11 569 K€, se composant de 5 060 790 actions de 2,286 € de nominal.

Le report à nouveau de 5 449K€ au 31/12/2020 a été porté à 6 948K€ après affectation du résultat de l'exercice 2020.

La provision réglementée de 610 K€ correspond à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres SAPH – CRC et RENL calculée sur une période de 5 ans.

Au 31 décembre 2021, les deux actionnaires de SIPH sont SIFCA et Michelin. Ils détiennent 100% du capital de SIPH et des droits de vote. La répartition du capital de SIPH est inchangée depuis 2020.

Actionnaires	31/12/2021			31/12/2020		
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	54,82%	2 813 410	55,59%	54,82%
CFM	2 247 380	44,41%	45,18%	2 247 380	44,41%	45,18%
TOTAL	5 060 790	100%	100%	5 060 790	100%	100%

Les titres détenus au nominatif depuis plus de 2 ans donnent un droit de vote double.

Note 9 - Provisions pour risques et charges 1 066 K€ contre 1 808 K€ au 31/12/2020

Provisions pour Risques et Charges en K€

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	755	298			1 053
Provision pour écart de conversion Actif	1 023	12	1 023		12
Provision pour litige	30		30		-
Total des provisions	1 808	311	1 053	-	1 066

Ce poste comprend notamment la provision pour indemnités de départ en retraite, intégrant les charges sociales. Les indemnités de départ à la retraite sont calculées avec actualisation, sur la base des salaires au 31 décembre 2021. Le calcul tient compte de l'ancienneté prévue à la date théorique du départ à la retraite, modulé des différents paramètres statistiques applicables.

Les provisions pour écart de conversion actif de 12 K€ concernent essentiellement des clients GT pour 10 K€.

Note 10 - Emprunts auprès des établissements de crédit et divers 72 760 K€ contre 69 159 K€ au 31/12/2020

Emprunts en K€

En K€	2021	2020
Emprunt à moins d'un an	227	9116
Sous total Emprunts court Terme	227	9 116
Emprunts et dettes financières divers	72 500	60 000
Découvert	0	0
Intérêts et frais bancaires courus à payer	33	43
Total emprunts	72 760	69 159

Emprunts court terme :

Les emprunts à court terme s'élèvent à 227 K€. Le prêt CFM mobilisé en 2020 a été entièrement remboursé en Mai 2021.

Emprunts et dettes financières divers :

Le montant de 72 500 K€ comprend 60 000 K€ correspondant à la tranche A du prêt Colette mobilisés en décembre 2020 et 12 500 K€ correspondant à la tranche B mobilisé en Janvier 2021.

Ligne court terme :

Il n'y a pas de ligne de découvert au 31/12/2021.

Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 39 780K€ contre 35 499 K€ au 31/12/2020

Le poids des fournisseurs de l'activité négoce de caoutchouc est prépondérant dans ce poste, et intègre notamment les filiales de SIPH qui fournissent le caoutchouc commercialisé par SIPH : Les filiales de SIPH productrices du caoutchouc représentent 35 368K€, contre 31 702 K€ au 31/12/2020. L'ensemble des dettes fournisseurs est classé avec une échéance à moins d'un an.

Note 12 - Dettes fiscales et sociales : 2 034 K€ contre 773 K€ au 31/12/2020

Ce poste se compose de dettes sociales pour 875 K€ et de dettes fiscales pour 1 159 K€. L'ensemble des dettes est classé avec une échéance à moins d'un an.

Note 13 – Dettes sur immobilisations : 0 K€ contre 0K€ au 31/12/20

Néant

Note 14 - Autres dettes : 462 K€ contre 345 K€ au 31/12/2020

Ce poste s'élève à 1K€ au 31/12/2021. Ce solde s'explique par la reprise de la provision Goodpack de 132K et la reprise de la provision pour avoir à établir portant sur l'AT GREL pour 142K€ de 2020 sur 2021.

Note 15 - Produits Constatés d'Avance : 69 K€ contre 216 K€ au 31/12/2020

Ce poste comprend des règlements de OLAM / MACQUARIE au titre des contrats SWAP débouclés au 31 décembre 2021 dont les contrats physiques n'ont pas encore été embarqués.

Note 16 - Compte de Régularisation débiteur : 522 K€ contre 13K€ au 31/12/2020

Ce poste constate l'écart de conversion passif sur les comptes de tiers libellés en US\$, dont 177 K€ d'ajustement de compte courant CRC et 296 K€ d'ajustement sur les comptes clients caoutchouc.

Les charges à payer s'élèvent à 4 998 K€ contre 2 814 K€ au 31/12/2020 :

Charges à payer en K€	2021	2020	2019
Factures non parvenues	2 964	2 041	1 585
Personnel - charges à payer	411	320	306
Charges sociales à payer	386	308	360
Impôts et taxes à payer	1 237	144	121
Total	4 998	2 814	2 372

Les produits à recevoir s'élèvent à 26 K€ contre 179 K€ au 31/12/2020 :

Produits à recevoir en K€	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Personnel - produits à recevoir	26	31	31
Crédit d'impôts et taxes	-	148	356
Total	26	179	387

Note 17 – Factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

A/ Analyse des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (HT)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées+H20+B2:M13+B2:M14+H20+B2:M13+B2:M15+B2:M13+B2:M12+B2:M11+B2:M12+B2:M13						
	0 jour (indicatif) (1)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	556					3052
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC en K€)	5 707	31 209	567	728	1 570	34 073
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice	1,31%	7,19%	0,13%	0,17%	0,36%	7,85%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées:						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel - article L. 441-6 du cc)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels spécifiques au négoce de Caoutchouc ; conditions contractuels avec les tiers					

(1)

Dont 35 368 K€ de factures d'achats de Caoutchouc dûes aux filiales de SIPH

B/ Analyse des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (HT)

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus ⁽²⁾	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	67					825
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC en K€)	7 705	24 382	4 751	1 378	6 500	37 011
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	1,65%	5,21%	1,01%	0,29%	1,39%	7,91%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel - article L. 441-6 du cc)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels spécifiques au négoce de Caoutchouc; Conditions generales de vente du General Trade					

(1)



(2)

6 500 K€ de factures échues à +91 jours concerne exclusivement des clients filiales de SIPH ou SIFCA. Ces factures seront payées en **2021**.

Note 18 - Engagements hors bilan

Les engagements donnés :

- Le 30/12/2013, une lettre de confort a été établie pour l'emprunt que la filiale GREL a contracté pour un montant de 7,5 M€ sur une durée de 10 ans. Au 31/12/2021 le capital restant dû s'élève à 2330 K€.
- Depuis février 2016, SIPH s'engage par une lettre de confort à disposer des ressources suffisantes pour assurer le soutien de sa filiale CRC pour une période de douze mois. La lettre de confort en cours couvre la période du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022. Cet engagement est renouvelé chaque année.
- Engagements donnés à Société Générale pour couvrir les achats en dollars de l'activité General Trade : 4 033 KUSD à échéance 1 à 7 mois.
- Engagements donnés à Société Générale et BNP pour couvrir les ventes en dollars de l'activité caoutchouc : 36 000 KUSD à échéance 1 à 4 mois.
- Engagements donnés sur des contrats de vente à terme de caoutchouc au 31 décembre 2021 : Contrats SWAP EUR portant sur 32 661 tonnes.
- Engagements dans le cadre du financement long terme :

Le déblocage des fonds dans le cadre du projet Colette a eu lieu le 15/12/2020 pour un montant global de 60 M€. La deuxième partie fixe de 12,5 M€ a été encaissée en janvier 2021. SIPH a obtenu l'accord par rapport à la deuxième tranche de 12,5 M€ avec la participation de la BAD.

Les engagements pris dans le cadre du financement Colette sont les suivants :

- Ratios :

- Net Debt to EBITDA Ratio inférieur à :

- Si cours du NR >1,25€ :

3 en décembre 2020 et juin 2021

2 en décembre 2021 et juin 2022

1,5 à partir de décembre 2022 jusqu'au terme.

- Si cours du NR <1,25€ :

3,5 en décembre 2020 et juin 2021

2,5 en décembre 2021 et juin 2022

2 de décembre 2022 et juin 2023,

1,5 à compter de décembre 2023 jusqu'au terme.

Current ratio <1,2

- Borrower to Group debt ratio : de 2020 à 2023 $\geq 40\%$ et de 2024 au terme $\geq 30\%$

-GREL net debt/Equity <1

-SAPH net debt/Equity <1

- Intragroupe Loans

- Affectation des flux de remboursement des Intragroupe-Loans ainsi que des flux d'intérêts de Colette

-Nantissements :

- SAPH et GREL garantissent solidairement sur le paiement des échéances de Colette dans le maximum de la valeur de l'Intragroup Loan dans leurs comptes
- nantissement de 9 188 000 titres SAPH détenus par SIPH au profit des prêteurs au travers d'un compte-titres nanti.
- nantissement du compte de fruits et produits du compte titres nanti tant qu'aucun cas de blocage ne survient.

- Divers :

Autorisation d'endettement complémentaire MLT nécessaire auprès des prêteurs

Engagement de ne pas nantir d'actifs pour SIPH et le Groupe

Engagement de ne pas céder d'actifs

Les engagements de couverture de la tranche A et de la tranche B ont été faits en 2021.

Tout remboursement accéléré des Intragroup-Loans entraîne un remboursement de même montant de Colette.

Les engagements reçus :

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société RENL à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs ; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée ;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2021.
- Une ligne de crédit a été contractée auprès du Crédit Agricole pour un montant de 5 M€ - Euribor 1 mois – marge 1.5 %
- Engagements reçus des filiales de SIPH sur des contrats de couverture (vente à terme SWAP), en parallèle des engagements donnés : Contrats SWAP EUR portant sur 32 661 tonnes au 31/12/2021

4./ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 19 - Produits d'exploitation : 470 442 K€ contre 360 154 K€ au 31/12/2020

En €	2021	2020	2019
Ventes de Caoutchouc	448 456 246	342 835 392	297 579 989
Ventes de marchandises "General Trade"	12 514 009	9 908 394	11 633 907
Ventes " Autres matieres premieres"	0	0	0
Prestations de services et produits annexes	7 164 272	4 938 613	7 816 340
Produits de gestion courante	2 277 418	1 941 059	1 157 070
Reprise sur provisions - Transferts de charges	30 000	530 527	83 461
TOTAL PRODUITS D EXPLOITATION	470 441 945	360 153 984	318 270 767

Les produits d'exploitation incluent :

- Le chiffre d'affaires des ventes de caoutchouc, SIPH assurant la commercialisation sur le marché international du caoutchouc produit par ses filiales. En 2021, les volumes de caoutchouc vendus se sont élevés à 327,5 milliers de tonnes contre 300.5 milliers de tonnes en 2020.
- Le chiffre d'affaires « General Trade », correspondant à l'activité récurrente d'approvisionnement en intrants des filiales de SIPH et des sociétés du Groupe SIFCA. En 2021, cette activité a augmenté du fait de la reprise des programmes d'investissement des sociétés du Groupe.
- Le chiffre d'affaires de négoce d'autres matières premières que le caoutchouc (Huile de palme, sucre ...). Ces opérations de négoce répondent à des besoins ponctuels du Groupe SIFCA. Si le chiffre d'affaires peut être significatif sur certaines opérations, cette activité réalisée sans risque ne contribue que marginalement au résultat. SIPH n'a réalisé aucune de ces activités de négoce en 2021 et 2020.
- Les prestations de services, composées pour l'essentiel des contrats d'assistance technique fournie par SIPH à ses filiales.

La répartition géographique du chiffre d'affaires est présentée selon le pays d'implantation des clients.

Répartition du Chiffre d'affaires par zones géographiques en K€	
Zone géographique	Chiffre d'affaires K€
Côte d'Ivoire	9 440
Europe	63 980
Autres pays	394 714
Total	468 135

Note 20 - Charges d'exploitation : 457 728 K€ contre 352 032 K€ au 31/12/2020

En raison de l'activité de négoce (caoutchouc, et « General Trade »), les achats de marchandises sont le poste le plus significatif des charges d'exploitation, portant sur 442 790 K€ en 2021 contre 335 784K€ en 2020

ACHATS DE MARCHANDISES

En K€	2021	2020
Activité caoutchouc	424 176	327 315
Activité Général Trade	10 065	8 469
Activité " Autres negoce de matieres premieres"	-	-
TOTAL ACHATS DE MARCHANDISES	434 241	335 784

Les charges externes représentent 16 762 K€ contre 10 377 K€ en 2020, et intègrent notamment les prestations d'assistance technique fournies à SIPH par SIFCA et Michelin.

Ces prestations d'assistance technique s'analysent comme suit :

En K€	2021	2020
SIFCA	3 129	3 129
MICHELIN	1 884	2 262

AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 2 710 K€ contre 2 445 K€ en 2020 intégrant principalement les pertes de changes commerciales pour 2 639 K€.

Note 21 - Opérations faites en commun

Une participation dans un GIE est détenue par SIPH à 50%. Ce GIE n'a plus d'activité depuis 2005 et a été liquidé en 2020.

Note 22 - Résultat financier : 938K€ contre (- 3 572 K€) au 31/12/2020

SIPH a reçu de sa filiale SAPH des dividendes à hauteur de 3 508K€ sur 2021. En 2020, elle n'avait reçu aucun dividende de ses filiales.

Le résultat financier de 2021 comprend notamment :

- Les intérêts facturés à GREL, SAPH et CRC pour 3 925 K€, en rémunération des avances en compte courant
- Les intérêts et charges financières pour 2 580 K€, comprenant les intérêts bancaires à hauteur de 2 485K€, la rémunération des avances d'actionnaires SIFCA et Michelin
- La dépréciation de l'avance faite à CRC pour 5 323 K€, contre 6 007 K€ en 2020

Note 23 - Résultat exceptionnel : (-23K€) contre 0 K€ au 31/12/2020

La charge de 23K € correspondant au litige provisionné en 2014 de 30K€ a été constaté en 2021.

Note 24 - Impôt sur les bénéfices : 4 590 K€ au 31/12/21 contre 3 049 K€ au 31/12/2020

	Base imposable	Montant IS 27,50%	Montant IS	Montant IS Total	Base contrib. sociale (1)	Taux contrib. sociale	Montant contrib. sociale	Montant Total de l'IS
Résultat courant	13 651 676	3 754 211		3 754 211	2 991 211	3,3%	98 710	3 852 921
Résultat exceptionnel	-23 476	-6 456		-6 456	-6 456	3,3%	-213	-6 669
Réintégrations - Déductions fiscales	2 885 228	793 438		793 438	793 438	3,3%	26 183	819 621
Résultat Branch office	-22 559	-6 204		-6 204	-6 204	3,3%	-205	-6 408
Montant de l'IS au titre de 2021				4 534 989	3 771 989		124 476	4 659 465
Crédit Impôt recherche								-44 151
régul IS 2020								-25 187
IS TOTAL 2021								4 590 127

(1) après abattement de 763 000€

5./ AUTRES INFORMATIONS

5.1. / Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale sont au total de 796K€ en 2021 contre 740K€ en 2020.

Ces rémunérations comprennent toutes les rémunérations versées par SIPH, par les sociétés qui contrôlent SIPH ou que SIPH contrôle.

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- **Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action** (*les tableaux 4, 5, 8 et 9 ne sont pas applicables*), ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2020 et 2021, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2021.
- **Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance** (*les tableaux 6, 7 et 10 ne sont pas applicables*). En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux de SIPH au cours de l'exercice 2020 et 2021, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les mandataires sociaux de SIPH au cours de l'exercice 2021.

Enfin, les organes de direction et d'administration ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire, d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de cessation ou de changement de fonction, d'indemnités de non-concurrence.

5.3. / Effectif moyen au 31/12/2021 : 26,01 personnes

- Cadres salariés..... 20.71
- Employés salariés 5.30

5.4. / Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes EY, et PRICE WATERHOUSE COOPER comptabilisés en 2021 s'élève à 236 K€ ;

5.5. / Informations diverses

SIPH établit des comptes consolidés. Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAPH
- GREL
- RENL
- CRC

5.6. / Evénements post-clôture

La dernière tranche du prêt Colette avec la BAD pour 12,5 M€ a été conclue et signée le 15 Janvier 2022 et mobilisé le 11 Février 2022. Elle est remboursable de 2026 à 2030.

Un incendie grave s'est déclaré dans l'usine de Rapides Grah (SAPH) en Côte d'Ivoire, occasionnant deux décès parmi nos collaborateurs. L'impact sur la production de SAPH sera très limité. Les actifs sinistrés seront couverts par les assurances.

La guerre en cours en Europe entre la Fédération de Russie et l'Ukraine n'a pas d'impact sur nos ventes actuellement. Elle perturbe néanmoins l'ensemble de la chaîne logistique, et peut impacter significativement les coûts des intrants agricoles.